

Décret

Générale

colonial

Décret n° 30/05/1968 la procédure d'urgence le décret du 30 mai 1968 portant dissolution de l'Assemblée nationale .

n° 30/05/1968 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 mai 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

VISAS

Vu l'article 12 de la Constitution après consultation du Premier Ministre, du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée Nationale,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2

— Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

C. DE GAULLE.